

CHARTRE USP BASKET

Les chartes du joueur, de l'entraîneur, du parent référent et des parents de l'US PLOEREN Basket sont un ensemble de droits et devoirs primordiaux, pour une meilleure cohésion dans la vie du club. Chaque adhérent désireux de renouveler ou de prendre une licence à l'US PLOEREN Basket doit en prendre connaissance et la signer au moment de la remise de ses papiers .

Article 1 : PRESENCE DES JOUEURS

Chaque équipe bénéficie d'un ou plusieurs entraînements. Pour toute absence, l'entraîneur doit impérativement être prévenu. La présence du joueur est obligatoire à tous les matchs, y compris ceux à l'extérieur. Les absences pour raisons professionnelles, familiales, scolaires ou exceptionnelles, doivent être portées à l'information de l'entraîneur. En cas de blessures, pour la bonne cohésion du groupe, le joueur devra être présent au moins aux matchs à domicile.

Article 2 : HORAIRES DES ENTRAÎNEMENTS

Les horaires définis en début d'année sportive peuvent être modifiés en fonction des disponibilités des différents entraîneurs et des disponibilités des installations sportives.

Article 3 : PRÉSENCE ET ENGAGEMENT DES ENTRAÎNEURS

Les parents doivent s'assurer de la présence de l'entraîneur avant de laisser leur(s) enfant(s) dans les salles de sport. Les entraîneurs s'engagent à respecter les horaires des entraînements et à prévenir les joueurs en cas d'absence. Les parents doivent récupérer les enfants **dans** la salle de sport.

Article 4 : TENUE DE SPORT

Chaque joueur doit **être présent avant l'heure** du début effectif des entraînements en tenue de sport (chaussures propres réservées à la salle de sport + short + t-shirt). Prévoir sa gourde d'eau.

Article 5 : ACCÈS AUX INSTALLATIONS SPORTIVES

L'accès aux gymnases ne peut se faire qu'en présence de l'adulte responsable. Les vélos doivent être stationnés à l'endroit réservé à l'extérieur des salles. Chacun est responsable de la propreté et l'entretien des locaux.

Article 6 : RESPECT DES AUTRES

A l'entraînement comme en match ou en tournoi, **chaque joueur(se), entraîneur, parent, dirigeant, accompagnant s'engage à respecter ses coéquipiers(ières), son entraîneur, son coach, ses adversaires, les dirigeants, les officiels et leurs décisions, les installations.**



@usploerenbasket



@usploerenbasket-ball



@usploerenbasket



www.us-ploeren-basket.com

Tout manquement à ces règles sera sanctionnable. En cas d'écart de comportement pouvant nuire à la cohésion du groupe, mais aussi à l'image du club, l'entraîneur ainsi que les dirigeants peuvent être amenés à prononcer une suspension d'une journée. En cas de récidive, la sanction peut aller jusqu'à la suspension définitive. Pour toute faute technique de groupe 1 (c'est-à-dire pour mauvais comportement), le joueur devra, en réparation, en plus de son tour prévu, **assurer l'arbitrage pour 3 matchs à domicile ou s'acquitter de la somme de 50€ auprès du club**. Le joueur qui ne se sera pas acquitté de cet amendement sera suspendu jusqu'au paiement. En cas de récidive, en matière de fautes techniques ou disqualifiantes, les membres du bureau peuvent prononcer, en plus des sanctions de la commission régionale de discipline, une sanction interne.

Article 7 : RESPECT DU MATERIEL

Les joueurs s'engagent à ramasser l'ensemble du matériel utilisés lors de leur séance d'entraînements (ballons, plots, chasubles...) et de les ranger correctement dans les locaux correspondants sous les directives de l'entraîneur.

Article 8 : ATTITUDE DES PARENTS

Les parents des joueurs et joueuses s'engagent à encourager les équipes du club dans un esprit sportif et de fair-play. Les encouragements sont là pour aider les joueurs sur le terrain. **Le responsable de salle ou délégué de club a autorité pour faire respecter ce principe, il a pour consigne d'interrompre le match et d'inviser à sortir les personnes n'ayant pas un bon comportement, jusqu'à la reprise du match.**

Article 9 : PRÉSENCE AVANT LA RENCONTRE

Chaque joueur devra être présent en tenue de match au minimum une demi-heure avant l'horaire prévu (modifiable par le coach).

Article 10 : ARBITRAGE ET TABLE DE MARQUE PAR LES JOUEURS

La participation aux tenues de tables de marque et à l'arbitrage est obligatoire, celle-ci faisant partie de l'apprentissage des règles de jeu et de la contribution de chaque joueur à la vie du club, Cette participation peut se faire de façon ponctuelle ou sur une ½ journée pour les joueurs résidant loin de PLOEREN. Le planning d'arbitrage et de tenue de table est affiché est diffusé sur le site internet et KALISPORT du club au début de chaque phase de championnat. **En cas d'empêchement, le joueur désigné est chargé lui-même de se faire remplacer. Dans le cas où ce rôle ne serait pas rempli, le joueur serait alors suspendu d'un match. Le licencié désigné doit être présent 20 minutes avant l'heure du match sur lequel il est désigné.**

Article 11 : MATCHS A L'EXTÉRIEUR/ A DOMICILE

Les parents sont sollicités pour transporter les enfants lors des matchs à l'extérieur. Un planning doit être établi par le parent référent. Les conducteurs sont responsables des enfants qu'ils transportent. Les familles sont sollicitées pour faire ou amener des gâteaux lors des matchs à domicile, un planning doit être établi par le parent référent.



@usploerenbasket



@usploerenbasket-ball



@usploerenbasket



www.us-ploeren-basket.com

Article 12 : RESPECT DES CHOIX DE L'EQUIPE TECHNIQUE

Les parents et les joueurs s'engagent à respecter les choix de la commission technique (bureau, entraîneurs et coaches) qui travaille en accord avec le projet sportif du club. Le projet du club est visible sur le site internet.

Article 13 : REMBOURSEMENT DES LICENCES

Aucun remboursement de licence ne sera accordé sauf cas exceptionnel, sous réserve de pièces justificatives et d'approbation du Bureau. En aucun cas, la part perçue par le Comité Départemental de Basket- Ball, la Ligue Régionale et la Fédération Française ne pourra faire l'objet d'un remboursement.

Article 14 : RESPONSABILITE DU CLUB EN CAS DE VOL

L'US PLOEREN Basket dégage toute responsabilité en cas de vol ou perte d'effets personnels. Il est conseillé de ne rien laisser dans les vestiaires mais d'apporter son sac dans le gymnase et il est plus que recommandé d'identifier ses affaires en cas d'oubli.

Article 15 : PRESENCE AUX MANIFESTATIONS

Pour son équilibre financier, indispensable (salariés, équipement, championnat ...), le club organise différentes manifestations. Chaque licencié (et/ou représentant légal) s'engage à y participer.



Merci pour votre implication



@usploerenbasket



@usploerenbasket-ball

1989



@usploerenbasket



www.us-ploeren-basket.com

CHARTRE JOUEURS/EUSES

Le premier rôle du joueur ou de la joueuse est de prendre du plaisir sur le terrain, en match comme aux entraînements

Une assiduité correcte aux entraînements est demandée pour pouvoir jouer les matchs, et prévenir son entraîneur en cas d'absence, aux matchs et entraînements. **La présence doit être la règle et l'absence l'exception.**

Respecter les adversaires, les dirigeants, les arbitres, les coéquipiers.

Respecter les horaires de convocation.

Respecter le matériel et les locaux.

Respecter le règlement intérieur du complexe sportif à domicile et à l'extérieur : chaussures, interdiction de s'accrocher aux panneaux, de fumer, etc...

Port du short et du maillot fourni par le club obligatoire lors des matchs.

Respecter la désignation sur le programme du week-end (arbitrage, table, délégué de club) **sinon se faire remplacer en trouvant soi-même un/e licencié/ée disponible.**

Pour les joueurs mineurs : les parents doivent s'assurer de la présence de l'entraîneur ou d'un responsable de l'association dans la salle aux heures prévues avant de déposer son enfant.

Toute absence prévisible à un match doit être signalée au responsable d'équipe au plus vite.

Saluer en arrivant et en partant son entraîneur, dirigeants et toutes autres personnes présentes dans la salle.

Aider de façon spontanée à ramasser le matériel en fin de séance (match ou entraînement).

Tout manquement à ces règles pourra être sanctionné par la commission technique (bureau, entraîneurs et coachs).

Merci pour votre implication



@usploerenbasket



@usploerenbasket-ball



@usploerenbasket



www.us-ploeren-basket.com

CHARTRE ENTRAINEUR

L'entraîneur est de sa nature toute personne qui prend part à la partie technique du club (entraînements et/ou matchs). Il est validé par la commission sportive à chaque début de saison. Il est le référent technique des licenciés de l'équipe qu'il entraîne ou coach. Il est le seul décideur des choix tactiques, des remplacements, du temps de jeu. Afin de ne pas casser la hiérarchie et les méthodes mises en place par l'équipe technique, il est demandé aux entraîneurs et coaches d'être les seuls interlocuteurs pour parler technique et basket avec ses joueurs et joueuses.

Etre présent à la salle aux heures prévues (si possible 15 minutes avant le début de la séance).

Accueillir les joueurs et leurs parents.

En cas d'absence, prévenir la commission technique et/ou bureau. Si une solution peut être trouvée par l'entraîneur, elle est la bienvenue !

Tous les entraîneurs et coaches se doivent de participer aux réunions, forum, revalidation ou tout autre événement proposé par le club, le comité ou la ligue. En fonction du niveau de jeu concerné, il aura l'obligation de se rendre aux formations proposées.

Le club de l'US PLOEREN Basket souhaite mettre en place une politique forte de formation, l'entraîneur souhaitant se former doit en parler aux dirigeants de l'association pour une prise en charge financière totale ou partielle.

En cas de désistement non motivé lors d'une formation de cadre entraîneur, le montant du stage sera aux frais de l'entraîneur.

Les entraîneurs sont responsables du matériel mis à leur disposition par le club ou la mairie, et doivent veiller à son rangement en fin de séance par les joueuses et joueurs, ce n'est pas à lui/elle de ranger tout le matériel.

Respecter le règlement intérieur de l'association, du complexe sportif.

Tout manquement à ces règles pourra être sanctionné par le bureau.

Merci pour votre implication



@usploerenbasket



@usploerenbasket-ball



@usploerenbasket



www.us-ploeren-basket.com

CHARTRE PARENTS REFERENTS

Le/les parent(s) référents sont l'/les interlocuteur(s) entre les parents et l'équipe techniques et les dirigeants du club. Ils sont sources de propositions et améliorations constructives, en lien avec le projet du club pour permettre aux enfants d'être dans les meilleures conditions possibles.

En début de championnat, organiser le planning des déplacements, du lavage des maillots, et des gâteaux avec les parents (ou trouver parmi les parents de son équipe, une personne référente pour le faire).

Assurer le bon comportement des parents lors des matchs à domicile et à l'extérieur.

Prévoir et prévenir pour tout report de match le responsable du planning.

Informé sans délai le bureau de tout problème survenant au sein de son équipe.

Communiquer avec l'entraîneur référent de son équipe régulièrement.

Organiser au moins un moment convivial avec son équipe avec l'aide des membres du Conseil d'Administration si besoin (sortie plage, bowling, laser-game...)

Tout manquement à ces règles pourra être sanctionné par le bureau.

Merci pour votre implication



@usploerenbasket



@usploerenbasket-ball

1989



@usploerenbasket



www.us-ploeren-basket.com

CHARTRE PARENTS

L'association de l'US PLOEREN Basket est une association dirigée par des volontaires bénévoles. En inscrivant leurs enfants, les parents prennent certains engagements vis à vis du club.

Les parents sont le premier soutien de l'enfant. Ils doivent être toujours dans l'échanges positifs avec leurs enfants. **L'encouragement permanent des parents conduira à faire progresser les enfants.** Éviter de parler des matchs au domicile pour laisser l'encadrement technique aux entraîneurs et coachs, afin d'avoir un seul discours cohérent.

Laver les maillots et shorts de l'équipe, assurer les transports nécessaires aux déplacements et faire des gâteaux pour les matchs à domicile suivant un planning établi.

Les critiques envers le corps arbitral ne sont pas tolérées. Il est demandé au responsable de salle d'interrompre le match et de demander aux parents n'ayant pas un comportement adapté de sortir de la salle, sans quoi le match ne reprendra pas.

Veiller à ce que les enfants respectent le règlement du club et de la ville.

Si le paiement des cotisations n'est pas effectué en temps et heure, le joueur/euse ne pourra prendre part aux entraînements et matchs.

Assister à l'Assemblée Générale.

Rencontrer régulièrement le responsable d'équipe ou l'entraîneur pour échanger sur son enfant.

Respecter le choix des dirigeants, du staff technique, des salariés et bénévoles du club.

Participer à la vie du club, de façon ponctuelle ou permanente (se rapprocher des membres du conseil d'Administration)

S'assurer de la présence de l'entraîneur ou du responsable d'équipe ou d'un des dirigeants lorsque vous déposez vos enfants à la salle.

Tout manquement à ces règles pourra être sanctionné par le bureau.

Merci pour votre implication



@usploerenbasket



@usploerenbasket-ball



@usploerenbasket



www.us-ploeren-basket.com